

Pietro Boschetti

Les Suisses

et les nazis

Le rapport Bergier pour tous

ZOE

Poche

AVANT-PROPOS

Le rapport Bergier en déshérence

En 2004, *Les Suisses et les nazis* paraissait dans sa première édition. Au cours des vingt années suivantes, quelque 15 000 exemplaires ont été vendus. Cette belle performance éditoriale dit à quel point ce petit livre était nécessaire : répondre à une demande d'histoire après le choc provoqué par le rapport Bergier, lors de la polémique sur les liens de la Suisse avec le Troisième Reich et les fonds juifs en déshérence. Ce succès me remplit d'optimisme. Oui, en Suisse aussi, les gens veulent connaître les différentes facettes du passé, sans légendes ni mythes. Même si cela se révèle douloureux.

Mais ce réflexe d'introspection n'a pas été partagé par tous. Je pense au monde politique, en particulier le Conseil fédéral et le parlement à Berne. Ils ont commencé par refuser de débattre du rapport qu'ils avaient eux-mêmes demandé à la commission d'experts dirigée par le professeur Bergier. À cet égard, ce dernier constatait : « Visiblement l'autorité politique [...] a plutôt minimisé la chose, voire l'a passée complètement sous silence, du moins l'a marginalisée. » Le parlement s'est ensuite ingénié à enterrer au plus profond des tiroirs fédéraux l'extraordinaire matière à réflexion fournis par le rapport Bergier. En décembre 2004, par exemple, est déposée au Conseil

national une interpellation UDC qui entend contrer les « campagnes de dénigrement, de diffamation et de révisionnisme historique antipatriotique [...] menées ces dernières années ». C'est le malheureux rapport de la commission d'experts qui est alors visé. Une accusation tout sauf anodine, qui permet de revenir insidieusement aux bonnes vieilles légendes, certes revues et ripolinées selon les goûts du jour. Vu ainsi, on pourrait croire qu'aujourd'hui, c'est le rapport Bergier qui est en déshérence.

Une mauvaise querelle récurrente témoigne de cette envie de vouloir le reléguer au rayon des objets perdus : la controverse concernant le nombre de Juifs refoulés à la frontière pendant la guerre. Rappelons ce que plusieurs recherches ont pourtant dûment établi : il est impossible de formuler un chiffre. L'estimation prudente est en l'occurrence de rigueur : sur quelque 20 000 réfugiés civils refoulés entre 1939 et 1945, une grande partie étaient juifs. Quelques études très médiatisées ont depuis prétendu que la commission Bergier exagérait l'ampleur de ce refoulement. Des analyses partielles, se livrant à des extrapolations gratuites à partir de données limitées. Elles ont été exploitées par les fossoyeurs de ce remarquable exercice de mémoire suscité par les travaux de la commission d'experts.

Puisse cette nouvelle édition de *Les Suisses et les nazis* agir comme un antidote à cette amnésie politique. Il faut maintenir une discussion ouverte sur le passé. Critique bien sûr, mais sans a priori ni instrumentalisation.

Pietro Boschetti, mars 2024

PIETRO BOSCHETTI

LES SUISSES
ET LES NAZIS

Le rapport Bergier pour tous

*Préface de
Jean-François Bergier*

ZOE

Poche

Édition originale : Éditions Zoé, 2004

© Éditions Zoé, 16 chemin de la
Gravière, CH-1225 Chêne-Bourg, Genève,
2024 www.editionszoe.ch

Maquette de couverture : Notter + Vigne

ISBN 978-2-88907-422-8

ISBN EPUB 978-2-88907-423-5

ISBN PDFWEB 978-2-88907-424-2

*Les Éditions Zoé bénéficient du soutien de
la République et Canton de Genève,
et de l'Office fédéral de la culture.*

Préface

Ce petit livre est un trait d'union. Un trait d'union entre, d'un côté, une enquête approfondie sur le comportement des Suisses face au régime national-socialiste allemand et à ses crimes; et de l'autre, le public, profondément troublé ces dernières années par une avalanche de révélations et d'accusations retentissantes qui sont venues ternir sa mémoire, son image d'une Suisse dont la détermination, la constance de ses valeurs démocratiques et humanitaires comme son honnêteté avaient su la maintenir au-dessus, sinon en dehors de la Seconde Guerre mondiale. Ce public avait besoin de savoir, d'avoir la conscience nette. Il attendait des réponses simples et claires à toutes les questions soulevées sur un ton polémique et dans un climat trop chargé d'émotion. Apporter ces réponses: ce fut la mission confiée par le Parlement suisse et le Conseil fédéral à la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre mondiale, que j'ai présidée.¹ Cette Commission fut instituée le 19 décembre 1996. Elle a rendu son

rapport cinq ans plus tard, le 19 décembre 2001 (il fut publié le 22 mars 2002).

Seulement voilà : le travail gigantesque de la Commission et de la centaine de collaborateurs qu'elle mit à l'ouvrage aboutit à un rapport si circonstancié, si détaillé, si complet (malgré d'inévitables lacunes que les sources, ni le temps disponible, ne permirent de combler) qu'il remplit vingt-huit volumes, quelque 11 000 pages... Qui, à part quelques spécialistes, peut avoir la patience et le loisir de prendre connaissance d'une pareille masse ? Même l'essai de synthèse qu'a proposé la Commission, en 600 pages, reste – je m'en rends compte – peu digeste. Cet essai, bien évidemment, ne pouvait être entrepris qu'une fois les recherches accomplies, leurs résultats dûment analysés. Il n'y resta que le temps d'une saison, l'automne de 2001. La hâte rend compte de ses maladresses d'écriture (sans parler des traductions en allemand, en français, en italien et en anglais), de quelques contradictions et autres imperfections formelles.

Le grand public, par conséquent, resta sur sa faim. Ou plutôt, il se crut suffisamment informé par les comptes rendus que tous les médias ne manquèrent pas de diffuser sur le contenu du rapport. Mais les médias, trop souvent, s'en tiennent à la surface des choses. Ils n'ont ni la place, ni le temps d'entrer dans les nuances, qui sont pourtant essentielles dans des sujets aussi complexes, aussi délicats. Ils mettent en exergue le sensationnel, les détails provocants qui retiennent toute l'attention

du lecteur, mais sont sortis de leur contexte. Ils transmettent, fût-ce de bonne foi, un message tronqué. Combien de fois, lors des innombrables débats auxquels j'ai participé ces dernières années, me suis-je trouvé face à des contradicteurs acerbes et déterminés dont je me suis très vite rendu compte qu'ils n'avaient jamais ouvert aucun de nos volumes, pas même la synthèse. Ils se référaient à des articles de journaux, voire à la désinformation pratiquée par quelques feuilles de chou aux intentions suspectes...

Il manquait donc un trait d'union entre le produit de la recherche et la légitime curiosité du grand public. Le voici. Le mérite de cette initiative revient non pas à un historien ou à un juriste, mais à un mathématicien-citoyen, le professeur Konrad Osterwalder, mon collègue à l'École polytechnique fédérale de Zurich dont il est aussi le recteur. Qu'il en soit remercié, en toute amitié. Son idée, et celle d'un groupe de réflexion qu'il réunit autour de lui, a été de confier à deux auteurs, l'un de langue allemande, l'autre de langue française, le soin de reprendre en quelques dizaines de pages claires et sobres les lignes majeures du « rapport Bergier ». Ils devaient travailler en parallèle, mais en accord l'un avec l'autre, chacun avec la sensibilité propre à sa culture, donc à ses lecteurs. Le projet, pourtant, n'a pu être réalisé comme prévu. Diverses circonstances l'ont entravé, en particulier des réticences manifestes d'une partie de la classe politique ou de personnalités qui entendent représenter la

« génération de la mob » et s'indignent devant toute mise en cause du mythe d'une Suisse au-dessus de tout soupçon quant à son attitude pendant la guerre. On voulait à tout prix faire l'impasse sur un trouble passé et escamoter tout débat serein à son sujet.

Nonobstant, ce livre paraît. Je m'en réjouis. Il va permettre enfin à un large public – qui inclut aussi les écoles du degré supérieur – d'avoir connaissance des grandes lignes de nos recherches, transmises ici par Pietro Boschetti : un esprit indépendant qui porte sur cet immense et difficile sujet – les Suisses et les nazis – un regard neuf. Il transmet avec honnêteté le savoir acquis par la Commission (et par d'autres chercheurs qui l'avaient précédée) ; mais avec son style personnel presque familial, avec son talent pédagogique et sa propre intelligence des réalités. Dans la masse des matériaux qu'il exploite, il a fait ses choix. Il en porte toute la responsabilité. J'estime qu'ils sont raisonnables.

Il faut ici donner, ou répéter, un avertissement au lecteur : ce livre, pas plus que le rapport de la Commission, ne propose pas une histoire générale de la Suisse entre 1933 et 1945, c'est-à-dire à l'époque de Hitler et de la Seconde Guerre mondiale. Cet ouvrage-là reste à écrire. Nous lui avons fourni des matériaux. Car le mandat de la Commission lui faisait devoir de répondre à un ensemble de questions précises sur les biens « en déshérence », c'est-à-dire déposés avant la guerre dans les banques suisses par de futures victimes et

jamais récupérés ensuite par celles-ci ou leurs héritiers; sur le traitement des réfugiés; sur l'ensemble des relations économiques ou financières entre la Suisse et l'Allemagne nazie – commerce, productions industrielles, crédits et mouvements de capitaux, assurances, trafic d'armes, marché des œuvres d'art et biens patrimoniaux spoliés ou vendus par force, transit ferroviaire, courant électrique, travail forcé dans les filiales allemandes d'entreprises suisses (ce dernier point ajouté après coup au catalogue). Ni plus, ni moins. C'est déjà beaucoup...

Pour mettre ces questions en perspective et en rendre compte de manière intelligible, il fallut bien sûr élargir souvent le champ des recherches. Pouvait-on analyser les relations avec l'Allemagne sans retenir son alliée, l'Italie? Ou son quasi-satellite, la France de Vichy, voisine et partenaire privilégiée de la Suisse? Comment apprécier les jeux d'équilibre de la Suisse neutre sans connaissance de ses rapports avec les Alliés – Grande Bretagne, États-Unis et Union Soviétique? Comment comprendre des décisions qui semblent parfois aberrantes ou irrationnelles sans situer les décideurs, les réseaux d'intérêts publics ou privés dans lesquels ils évoluent? Nous avons fait cela aussi, dans les limites du possible. Mais nous ne pouvions ni nous ne devons aller plus loin.

C'est un étrange paradoxe: le reproche est souvent fait aujourd'hui à la Commission d'avoir accompli son mandat en le respectant scrupuleusement, dans les délais prévus et sans dépasser son

budget. On nous fait grief de n'avoir pas traité, par exemple, des questions de défense nationale, de politique intérieure, d'agriculture, de rationnement; de n'avoir pas retenu l'état d'esprit de la population, ses sacrifices (modestes en comparaison, mais réels), ou d'autres aspects encore. C'est vrai: nous ne les avons pas soumis à des recherches de détail, ce n'étaient pas les objets de la mission. Sur la base de solides travaux antérieurs ou conduits par d'autres historiens en même temps que les nôtres, nous en avons fait, sommairement mais clairement, la toile de fond de notre propos. Une autre considération, d'ailleurs, a dicté nos choix: la Commission jouissait du privilège exceptionnel, « exorbitant » disent les juristes, d'un accès illimité aux archives privées, celles des entreprises, par-delà le secret bancaire ou la protection des données personnelles. Mais un accès momentané. Nous avons toutes les raisons de craindre que derrière nous, ces archives allaient se refermer. Il nous sembla donc légitime de consacrer nos plus gros efforts à leur exploitation – d'autres sujets, qu'éclairaient les archives publiques accessibles à tous, pouvaient donc être laissés par nous de côté.

Les pages qui suivent rapportent des réalités qui souvent échappent à notre entendement. Il y est question de décisions qui ne furent pas prises à bon escient, d'autres qui furent prises trop tard. Et d'autres encore qui ne le furent jamais, alors qu'une vision correcte de la situation les eût imposées. Pourquoi les autorités fédérales et cantonales

ont-elles été à ce point restrictives dans l'accueil des réfugiés, bien que l'on connût le destin fatal qui attendait beaucoup d'entre eux à Auschwitz ou ailleurs? Ces autorités savaient que la barque pouvait admettre encore des passagers, non sans problèmes, sans doute, mais sans péril pour la sécurité du pays ni sacrifices insupportables pour la population. Pourquoi la Banque nationale s'est-elle obstinée presque jusqu'à la fin à accepter des nazis un or dont elle devait savoir qu'il provenait de leur pillage, en échange de devises fort utiles à leur effort de guerre? Pourquoi les CFF, dans l'indifférence de l'autorité politique, ont-elles achevé tant de trains de charbon allemand, au profit de l'économie de guerre italienne? Pourquoi des compagnies d'assurances ont-elles versé sans sourciller aux nazis les valeurs de rachat des polices de certains de leurs clients, en général juifs? Pourquoi, après la guerre, les banques et la Confédération ont-elles manifesté autant de négligence et de mauvaise volonté dans la restitution des avoirs en déshérence? Pourquoi, en revanche, les cours de justice, avant tout le Tribunal fédéral, ont-elles, au nom de l'ordre public, tranché souvent en faveur des victimes lorsqu'elles en eurent l'occasion?

J'ai dit cent fois au cours de ces dernières années et je le répète ici: l'historien n'est pas un juge, une Commission n'est pas un tribunal. Il ne sert à rien de condamner les uns, d'absoudre les autres. Ce qu'il faut, c'est savoir et comprendre. Un pays, un peuple, ne peut accomplir son destin

et décider de son avenir que s'il est au clair avec son passé, quel que soit celui-ci, fait d'ombres et de lumières. Il doit en assumer toute la responsabilité, non juridique mais historique.

Savoir, ce n'est pas facile. Cela demande patience et humilité devant les réalités que révèlent les sources et qui ne correspondent pas toutes avec la mémoire que nous en avons gardée. Comprendre est encore plus difficile. Il faut s'immerger dans l'air du temps raconté. Les décideurs de l'époque n'ont pas manqué de justifier chacune des mesures qu'ils prenaient, ou leur refus d'en prendre, leur hésitation. Mais leurs explications résistent rarement à l'examen. Il faut lire entre les lignes. Lire la peur, bien compréhensible face au chaos de la guerre et aux menaces graves qui pesaient aussi sur la Suisse ; mais la peur n'est pas de bon conseil. Lire la routine, qui est un moyen de maîtriser la peur. Lire une xénophobie mal dissimulée, surtout un antisémitisme diffus, mal avoué et donc d'autant plus pernicieux. Lire le pragmatisme, qui commande les attitudes au jour le jour. Il a conduit à d'innombrables compromis, et souvent même à des compromissions, que ce livre révèle. Jusqu'où pouvait-on aller trop loin ? Les décideurs politiques et économiques n'ont pas toujours su répondre à cette question ; ils ne l'ont peut-être même pas posée. De toute façon, il convient de dépasser l'antithèse « collaboration ou résistance » : accepter certaines concessions au régime hitlérien revenait à s'assurer une marge de

manœuvre, à préserver des libertés. Il faut lire encore une culture historique alors dominante, imprégnée de rapports étroits et de toutes sortes avec l'Allemagne traditionnelle, mais forgée aussi par les expériences du premier conflit mondial (1914-1918) et des crises qui suivirent : cette culture trompa – elle ne permit pas de voir à temps que les nazis avaient étouffé les traditions et rendu caduque l'expérience. Lire enfin, durant toute la guerre, la hantise de ce qui en résulterait ; celle d'un après-guerre dont la perspective, bien entendu, changea au gré des batailles. Il convenait – ce fut d'ailleurs en grande partie réussi – de s'assurer pour cet après-guerre les meilleures chances possibles : politiques, économiques, sociales.

Ces lectures, nous les avons faites et ce petit livre s'en inspire. Elles demeurent imparfaites, bien sûr. L'Histoire se prête toujours à plusieurs lectures divergentes. Chaque sensibilité idéologique, mais aussi chaque génération apporte la sienne, qui répond le mieux à son besoin de comprendre. Les interprétations de la Commission ne sont ni officielles, ni obligatoires. Elles résultent d'un échange d'idées en son sein, toujours constructif. Les membres de la Commission, les collaborateurs de celle-ci ont pu s'affronter maintes fois sur des questions de méthode, de procédure, de priorités dans la recherche, de cultures historiques dont nous étions empreints et qui différaient – pour le bien de l'entreprise. Sur le fond, nous n'avons pas divergé. Nous avons accepté

ensemble le verdict des sources. Nous avons confiance que le lecteur de cet ouvrage le fera lui aussi. Et qu'il en tirera ses propres conclusions :

Que le débat soit ouvert !

Jean-François Bergier

1 Les autres membres de la Commission étaient: Wladyslaw Bartoszewski (Varsovie) ; Saul Friedländer (Los Angeles et Tel Aviv) ; Harold James (Princeton) ; Georg Kreis (Bâle) ; Sybil Milton (Washington), décédée le 16 octobre 2000 ; Jacques Picard (Berne) ; Jakob Tanner (Zurich) ; Joseph Voyame (Saint-Brais, Jura) jusqu'en avril 2000 ; Daniel Thürer (Zurich) depuis avril 2000 ; Helen B. Junz (Londres) depuis février 2001. Secrétaire général: Linus von Castelmur, puis Myrtha Welti.

INTRODUCTION

Du traumatisme à l'introspection

La Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (CIE) a été instituée par l'arrêté fédéral du 13 décembre 1996. Adopté à l'unanimité par les deux Chambres du Parlement fédéral, cet arrêté fixe le mandat de la CIE et lui demande de faire toute la lumière sur l'étendue et le sort de ce qu'on a appelé les « fonds en déshérence ». À savoir, toutes les valeurs déposées dans les banques suisses ou confiées entre 1933 et 1945 à des fiduciaires, assurances ou autres gestionnaires de fortune par des victimes du nazisme et qui n'ont pas été récupérées après la guerre par les ayants droit. Sur la base de cet arrêté, le Conseil fédéral décide le 19 décembre d'étendre le champ des recherches à d'autres sujets aussi sensibles que la politique envers les réfugiés, les relations économiques et financières de la Suisse avec le Troisième Reich, la production et le commerce des armes, l'aryanisation des firmes juives, les transactions de

la Banque nationale sur l'or allemand, le trafic des devises, des titres ou des œuvres d'art, le transit ferroviaire. La commission y ajoutera d'elle-même le problème, surgi plus tard, du travail forcé dans les filiales d'entreprises helvétiques en Allemagne. Le mandat défini par le Conseil fédéral englobait aussi la façon dont le pays s'était acquitté des restitutions dans l'après-guerre.

Autrement dit, à peu près toutes les questions importantes concernant les relations de la Suisse avec le national-socialisme (1933 à 1945) étaient posées. Ce programme englobait aussi les relations avec l'Italie fasciste ; et encore, pour permettre une mise en perspective objective, avec la France de Vichy, les Alliés, les autres pays neutres. Une tâche considérable et un « effort de mémoire » sans précédent dans l'histoire du pays, même s'il y avait déjà eu le rapport Ludwig sur la politique d'asile, en 1957 ; et celui de l'historien Edgar Bonjour sur la neutralité au début des années 1970. En revanche, ce vaste mandat n'incluait pas des problèmes tels que la défense nationale, la politique de neutralité, les activités humanitaires ou la vie quotidienne, qui sont abordés dans d'autres ouvrages. Il n'était donc pas question d'écrire une histoire exhaustive de la Suisse et des Suisses de 1933 à 1945. Il s'agissait d'examiner une série de questions bien définies mais encore mal connues.

Le Parlement a octroyé à la commission le privilège exceptionnel d'un accès illimité à toutes les archives publiques et privées, notamment celles des entreprises et des banques. Il a fallu, pour ces

recherches, lever le secret bancaire. Pour la première fois, des historiens étaient amenés à exploiter les sources privées. Jusque-là, nul ne connaissait leur volume, leur éventuelle richesse. La commission a d'abord adressé un questionnaire à toutes les grandes entreprises concernées, c'est-à-dire actives à l'époque. Toutes y ont répondu, sauf Burrus SA à Lausanne. La masse de matériaux livrés aux chercheurs s'est révélée considérable, bien plus que prévue. Dans la plupart des cas, tout était à faire, à commencer par ôter la poussière recouvrant des piles de documents; dans d'autres firmes, plus rares, les archives étaient conservées et classées de manière professionnelle. C'est pourquoi la commission a établi un budget qui fit porter au printemps de 1997 à 22 millions de francs le crédit d'abord évalué arbitrairement à seulement cinq millions. Enfin, le Conseil fédéral s'était engagé par avance à publier l'intégralité des résultats de la recherche. Gage de bonne volonté de la part du gouvernement et du parlement, la CIE a été dotée de moyens conséquents.

La Confédération engageait donc un sérieux travail d'introspection historique en mettant à disposition les moyens matériels et financiers nécessaires et en garantissant l'indépendance des chercheurs. Ce fut exemplaire et a été salué comme tel à l'étranger. Plus d'une vingtaine de pays ont à leur tour créé leur propre commission d'enquête sur la Seconde Guerre mondiale. Nombreuses furent celles qui se sont inspirées du modèle de la CIE, même si leur mandat était

moins vaste ; il portait avant tout sur la question des spoliations et des restitutions.

La CIE voit le jour alors que l'opinion publique est secouée par toutes sortes de « révélations » concernant les fonds en déshérence dormant dans les coffres des banques suisses, le trafic de la Banque nationale avec l'or nazi ainsi que la politique d'asile de l'époque. On veut des réponses précises et instantanées, que les autorités sont bien en peine de fournir. La polémique prend une telle ampleur qu'au printemps de 1996 déjà, les banques ont mis en place avec le Congrès juif mondial un « Independent Committee of Eminent Persons », dit Comité Volcker (du nom de son président), chargé de repérer dans les comptes bancaires tous les fonds individuels en déshérence. Puis, à l'automne, le gouvernement organise une « Task Force » dirigée par le diplomate Thomas Borer, dont la mission est de calmer le jeu. De leur côté, la Banque nationale, les autres banques et les industries créent un fonds en faveur des victimes de l'holocauste. C'est dans ce contexte agité que naît la CIE.

Une « demande d'histoire »

Pourtant, une année auparavant, les fonds en déshérence ne semblaient pas préoccuper grand monde. Une motion parlementaire (Piller/Plattner) est déposée à ce sujet en juin 1995 au Conseil des États. Au cours de la discussion, en décembre, le Conseil fédéral répond qu'il n'y a aucune néces-

sité d'agir (« Handlungsbedarf ») en la matière. Sur ce, la motion est repoussée par six voix contre quatre dans un Conseil des États à peu près vide et indifférent. Deux mois plus tard, le président de la direction générale de l'Union de Banques Suisses (UBS), Robert Studer, qualifia de « peanuts » les fonds en déshérence des victimes juives de l'holocauste. Cette déclaration provoqua une vive émotion, en particulier auprès des organisations juives internationales, ce qui montre à quel point les milieux d'affaires avaient sous-estimé le potentiel explosif de cette question. À partir de là, la polémique ne cesse d'enfler. Toutes sortes de rumeurs et d'exagérations extravagantes se mettent à circuler, d'autant plus facilement que les autorités politiques et les responsables économiques sont tout à fait incapables de réagir en apportant des réponses circonstanciées. Et puis, l'opinion publique, désorientée, veut savoir. Une « demande d'histoire » se fait jour. Le gouvernement comprend enfin qu'il ne peut plus tergiverser. D'où la création de la CIE, dotée d'importants moyens, une année à peine après l'enterrement de la motion Piller / Plattner.

Lorsque la commission entame son travail au début de l'année 1997, elle constate que presque toute l'historiographie suisse sur la période s'est concentrée sur les circonstances de la guerre et ses répercussions en Suisse. Les études disponibles ne s'intéressent guère au point de vue des victimes ni aux problèmes de la restitution après la fin du conflit. On ne disposait que de bribes d'informations sur la participation de sociétés suisses à

SBS: Société de banque suisse

SEV: Syndicat des cheminots

STO: Service du travail obligatoire français

UBS: Union de banques suisses

Achévé d'imprimer
en juillet deux mille vingt-quatre
sur les presses de CORLET,
à Condé-sur-Noireau, France,
pour le compte des Éditions Zoé
Composition Atelier Française Ujhazi, Genève

